

Note aux rédactions

Travaux de renouvellement de la couche de roulement sur la RD152 Commune de ESWARS

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

A compter du jeudi 29 avril 2021 et pour une durée de 2 jours (sous réserve des conditions climatiques), le Département effectuera des travaux de renouvellement de la couche de roulement de la chaussée, sur la RD152, rue du Calvaire, sur la commune de ESWARS.

Ces travaux permettront d'assurer la pérennité de la chaussée et d'améliorer le confort pour les usagers et les riverains.

Organisation des travaux

La route sera barrée entre l'intersection de la RD152 (rue du Calvaire) avec la RD61 (Rue de Ramillies) jusqu'à l'entrée de Cuvillers.

Une déviation sera mise en place dans le sens Eswars vers Cuvillers-Bantigny via la RD61 (rue de Thun l'Evêque et rue Roger Salengro) en direction de Thun-l'Evêque et jusqu'à Estrun, à l'intersection avec RD71 (rue des Juifs), suivre la direction de Paillencourt (RD71) via la rue des Juifs et rue d'Estrun poursuivie par la rue Gilbert Boistrancourt, et la rue de Lannoy jusqu'au carrefour des RD71/ RD49. Prendre ensuite la RD49 (rue de Marquette) jusqu'à Bantigny, la RD152 (rue de la Chapelle) jusqu'à Cuvillers et poursuivre jusqu'à Eswars.

L'accès des riverains et des piétons sera maintenu. Pas de commerces dans la zone des travaux.

Montant des travaux : 36 000 euros entièrement financés par le Département du Nord.

Mise en place de clauses d'insertion :

Les entreprises chargées des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 7 heures prévues.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBT en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux suivront également un protocole visant à assurer la sécurité de tous.